

Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19

OBJET : ISDE et le CNRC ont reçu des questions des médias sur les conflits d'intérêts des membres du Groupe de travail sur les vaccins.

MESSAGES CLÉS

- **Le Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19 a été créé pour fournir des conseils d'experts au gouvernement du Canada sur le développement et la fabrication de vaccins contre la COVID-19, et sur l'accès à ceux-ci.**
- **Il est composé d'experts réputés du milieu universitaire, du milieu de la recherche et de l'industrie qui ont fait leurs preuves en ce qui concerne la mise au point et la commercialisation de vaccins.**
- **Les conseils formulés par le Groupe de travail s'ajoutent, d'une part, à la diligence raisonnable dont font preuve, entre autres, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Santé Canada, Services publics et Approvisionnement Canada, et d'autre part, aux analyses que ceux-ci effectuent.**
- **Le Groupe de travail sur les vaccins a mis en place un processus rigoureux relatif aux conflits d'intérêts, qui s'accorde avec les pratiques d'autres organes consultatifs externes bénévoles auprès du gouvernement et adopte les pratiques exemplaires à l'échelle internationale.**
- **Les membres du Groupe de travail sont des experts de haut niveau du domaine des sciences et de l'industrie qui donnent de leur temps pour contribuer à ce que le gouvernement du Canada prenne des décisions judicieuses fondées sur des données probantes afin de protéger la santé et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes durant la pandémie.**

MESSAGES SUPPLÉMENTAIRES

- Le Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19 est composé d'experts du milieu universitaire, du milieu de la recherche et de l'industrie qui ont fait leurs preuves en ce qui concerne la mise au point et la commercialisation de vaccins.
- Les membres du Groupe de travail sont des experts de haut niveau du domaine des sciences et de l'industrie qui donnent de leur temps et qui se sont portés volontaires pour servir le Canada pendant cette crise engendrée par la pandémie de COVID-19.
- Depuis le mois de juin, les membres du Groupe de travail sur les vaccins travaillent sans relâche pour étudier et examiner les nombreuses possibilités offertes en matière de vaccins et de biofabrication, et pour en discuter, afin que les décisions du gouvernement s'appuient sur des conseils scientifiques et les meilleures preuves disponibles.
- Le Groupe de travail a conseillé le gouvernement sur une variété de candidats vaccins et de possibilités dans le secteur de la biofabrication.

Dernière révision : 21 septembre 2020

- Les recommandations du Groupe de travail sur la sélection des candidats vaccins à retenir sont en grande partie conformes aux décisions prises par d'autres administrations.
- Le travail important réalisé par le Groupe de travail contribue aux efforts déployés par le gouvernement pour obtenir accès à des candidats vaccins prometteurs et à une capacité de biofabrication.
- Le gouvernement continuera d'examiner toutes les options prometteuses pour s'assurer d'obtenir d'éventuels vaccins et de protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

Si on insiste sur la démission récente de l'un des membres du Groupe de travail (D' Gary Kobinger) :

- Le gouvernement remercie le D' Kobinger de sa participation et de son rôle au sein de la fonction publique à titre de membre du Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19.
- Étant des experts et des chefs de file de l'industrie, les membres du Groupe de travail apportent une connaissance inestimable – à titre bénévole – pour aider le gouvernement à prendre des décisions judicieuses fondées sur des données probantes afin de protéger la santé et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes durant la pandémie.
- Depuis juin 2020, le Groupe de travail et son sous-comité sur la biofabrication examinent une variété de propositions canadiennes sur les vaccins et la biofabrication, ainsi que des candidats vaccins mis au point à l'étranger, et formulent des conseils à ce sujet.
- Les membres du Groupe de travail sont déterminés à faire preuve de transparence et à s'abstenir de donner des conseils sur les projets en cas de conflit d'intérêts.
- Dans 23 cas, un membre du Groupe de travail a déclaré un conflit d'intérêts relativement à une proposition ou à un candidat vaccin en particulier et s'est officiellement récusé, c'est-à-dire qu'il n'a pas participé aux délibérations ni à la formulation de conseils.
- Le protocole de déclaration d'intérêt, publié dans le site Web du CNRC, est conforme aux normes qu'appliquent d'autres organes consultatifs externes bénévoles au sein du gouvernement et adopte les pratiques exemplaires à l'échelle internationale.

Si on insiste sur les divergences d'opinions au sein du Groupe de travail sur les vaccins :

- Le Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19 est composé d'experts du milieu universitaire, du milieu de la recherche et de l'industrie qui ont fait leurs preuves en ce qui concerne la mise au point et la commercialisation de vaccins.
- Un débat libre et ouvert entre les membres du Groupe de travail est un volet important du processus de délibération.
- Lorsque des scientifiques et d'autres experts sont en désaccord, la discussion qui suit contribue à la qualité des conseils formulés au gouvernement.

Si on insiste sur la question de savoir si les réunions du Groupe de travail sur les vaccins devraient être ouvertes aux médias et au public :

- Le Groupe de travail sur les vaccins examine des renseignements commerciaux confidentiels et des renseignements de nature délicate, et ses discussions sont confidentielles.
- Par conséquent, tous les membres du Groupe de travail ont signé une entente de confidentialité.
- Les membres du Groupe de travail demeurent disponibles pour parler aux médias et à la population de leur travail bénévole en toute ouverture et transparence.

Si on insiste à savoir pourquoi le gouvernement a formé un groupe dont les membres ont des conflits d'intérêts :

- Le Groupe de travail sur les vaccins a été créé pour fournir des conseils au gouvernement du Canada sur le développement et la fabrication de vaccins contre la COVID-19, et sur l'accès à ceux-ci.
- Les membres du Groupe de travail ont été nommés en raison de leur expérience considérable dans le développement et la commercialisation de vaccins; cette expérience est essentielle pour formuler les meilleurs conseils possible au gouvernement.
- En tant qu'experts possédant une expérience approfondie dans ce domaine, les membres du Groupe de travail ont naturellement des liens avec diverses entreprises dans leur domaine d'expertise.
- Le Groupe de travail applique un protocole rigoureux pour gérer les conflits d'intérêts potentiels.
- La démarche du Canada s'accorde avec celles d'autres pays, dont le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la France.

Si on insiste sur la question de savoir si le gouvernement applique une stratégie efficace :

- Le gouvernement du Canada adopte une stratégie équilibrée en ce qui a trait aux candidats vaccins contre la COVID-19 et il investit intentionnellement dans différents types de vaccins pour veiller à ce que le Canada ait accès aux vaccins les plus sûrs et les plus efficaces, ou aux vaccins disponibles.

- Les mesures du gouvernement s'appuient sur les meilleurs conseils d'experts possible et sont compatibles avec la stratégie et les mesures appliquées par d'autres pays, y compris le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la France.

Si on insiste de façon générale sur la question de savoir qui doit être informé des conflits d'intérêts :

- Le Groupe de travail applique un protocole rigoureux pour gérer les conflits d'intérêts potentiels.
- En général, les experts déclarent au destinataire l'existence de conflits d'intérêts lorsqu'ils donnent des conseils, prennent la parole ou publient du contenu. Par exemple, si un auteur publie un travail de recherche dans une publication scientifique, les conflits d'intérêts sont divulgués au lecteur dans l'article.
- Il en est de même lorsque des experts formulent des conseils ou des recommandations à l'intention du gouvernement. Les conflits d'intérêts sont divulgués et consignés, et les experts se refusent lorsqu'ils se trouvent en situation de conflit d'intérêts.

Si on insiste sur le fonctionnement des vérifications de l'existence de conflits d'intérêts :

- Le Groupe de travail applique un protocole rigoureux pour gérer les conflits d'intérêts potentiels.
- Lorsqu'ils évaluent des projets dans une optique de financement, les membres doivent faire preuve de transparence sur leurs intérêts et d'éventuels conflits d'intérêts. Ceux qui se trouvent dans une situation de conflit d'intérêts doivent se récuser officiellement.
- Chaque membre du groupe de travail a signé une entente sur les conflits d'intérêts et la confidentialité, et a rempli et signé un formulaire de déclaration des conflits d'intérêts.
- Au début de chaque réunion, les coprésidents demandent aux membres de déclarer tout conflit d'intérêts en ce qui a trait à l'ordre du jour de la réunion et de s'abstenir de participer à la discussion en question s'ils se trouvent en situation de conflit d'intérêts.
- Dans 23 cas, un membre du Groupe de travail a déclaré un conflit d'intérêts relativement à une proposition ou à un candidat vaccin en particulier et s'est officiellement récuser, c'est-à-dire qu'il n'a pas participé aux délibérations ni à la formulation de conseils.
- Le protocole de déclaration d'intérêt est publié dans le site Web du CNRC.

Si on insiste pour savoir ce qui est considéré comme un conflit d'intérêts justifiant une récusation :

- Un conflit d'intérêts justifiant une récusation comprend une situation pouvant entraîner un avantage financier, direct ou indirect, des relations personnelles étroites (positives ou négatives), une loyauté indue de nature institutionnelle ou régionale, ou d'autres facteurs pouvant nuire à l'objectivité d'une évaluation.

Si on insiste pour connaître le nombre de fois où des membres du Groupe de travail se sont récuser en raison d'un conflit d'intérêts :

- Depuis juin 2020, le Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19 et son sous-comité sur la biofabrication examinent une variété de propositions canadiennes sur les vaccins et la biofabrication, ainsi que des candidats vaccins mis au point à l'étranger, et formulent des conseils à ce sujet.
- Dans 23 cas, un membre du Groupe de travail a déclaré un conflit d'intérêts relativement à une proposition ou à un candidat vaccin en particulier et s'est officiellement récuser, c'est-à-dire qu'il n'a pas participé aux délibérations ni à la formulation de conseils.

Si on insiste pour savoir pourquoi les déclarations de conflit d'intérêts ne sont pas publiées dans le registre :

- Le Groupe de travail applique un protocole rigoureux pour gérer les conflits d'intérêts potentiels.
- Ce processus officiel a été établi dès le début et oblige les membres à déclarer leurs intérêts et à s'abstenir de participer aux délibérations lorsqu'ils se trouvent en situation de conflit d'intérêts.
- Le secrétariat du Groupe de travail surveille et consigne officiellement ces déclarations de même que les ententes sur les conflits d'intérêts et la confidentialité soumises par les membres.
- Comme le Groupe de travail est un organe consultatif externe bénévole, les membres ne sont pas titulaires d'une charge publique et ne présentent pas leurs déclarations de conflit d'intérêts au registre public. Les dossiers du Groupe de travail, y compris les recommandations qu'il a formulées au gouvernement, sont consignés dans les dossiers officiels du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique.
- Ce processus s'accorde avec celui d'autres organes consultatifs externes bénévoles auprès du gouvernement.

Si on insiste sur les consultations avec le commissaire à l'éthique :

- Les membres du Groupe de travail ne sont pas titulaires d'une charge publique.
- Comme le Groupe de travail est un organe consultatif externe bénévole, les membres ne présentent pas leurs déclarations au commissaire à l'éthique. Les ententes sur les conflits d'intérêts

Dernière révision : 21 septembre 2020

et la confidentialité des membres sont présentées à Innovation, Sciences et Développement économique Canada et au secrétariat, et tous les membres s'abstiennent de participer à la formulation d'une recommandation lorsqu'ils sont considérés comme étant en situation de conflit d'intérêts.

- Les recommandations du Groupe de travail et les registres des récusations sont officiellement transmis par écrit aux ministres responsables et sont conservés dans les dossiers officiels d'ISDE. Ce processus s'accorde en totalité avec celui d'autres organes consultatifs externes bénévoles auprès du gouvernement.

CONTEXTE

Le 5 août 2020, le ministre Bains et la ministre Anand ont annoncé la création du Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19 (GTV) et l'identité des membres qui en font partie. Le mandat du GTV consiste à conseiller le gouvernement du Canada sur la stratégie canadienne relative aux vaccins contre la COVID-19, particulièrement en ce qui a trait aux investissements visant à soutenir le développement et la production d'un vaccin sûr et efficace pour la population canadienne.

Depuis le mois de juin 2020, le GTV formule des conseils sur le classement par ordre de priorité des projets sur les vaccins en quête de soutien pour des activités menées au Canada, trouve des vaccins mis au point à l'étranger qui intéressent le Canada et établit des liens avec leur fabricant, et examine les possibilités de fabrication des vaccins contre la COVID-19 les plus prometteurs. Le GTV est composé de 12 membres, dont 2 coprésidents. Il compte aussi quatre hauts dirigeants fédéraux, qui sont des membres d'office. Le Groupe de travail a un mandat d'au moins 12 mois, qui pourrait toutefois être prolongé à la discrétion du gouvernement du Canada.

Le mandat du GTV consiste à conseiller le gouvernement du Canada sur les vaccins contre la COVID-19, ce qui peut comprendre les éléments suivants :

- le classement par ordre de priorité des projets sur les vaccins en quête de soutien pour des activités menées au Canada;
- l'attrait au Canada de candidats vaccins prometteurs non canadiens, ou l'établissement de partenariats avec des concepteurs qui travaillent sur de tels vaccins;
- l'optimisation des outils nécessaires pour le développement de vaccins;
- le soutien de la recherche-développement et la coordination de la chaîne d'approvisionnement pour les projets de vaccins contre la COVID-19 afin qu'elles soient efficaces;
- des mesures visant à faciliter la mise en œuvre de solutions liées à la fabrication nationale des vaccins les plus prometteurs contre la COVID-19;
- la détermination des possibilités pouvant améliorer la connectivité des entreprises à l'échelle mondiale en vue de garantir l'accès aux vaccins auprès des principaux commanditaires commerciaux.

Le GTV examine les propositions de vaccin soumises à ISDE dans l'objectif d'obtenir du financement dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation. Après avoir terminé cet examen, le GTV formule des conseils à la ministre de la Santé et au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie afin que ceux-ci les examinent et les appuient. ISDE soumet ensuite les propositions de projet à un dernier processus de diligence raisonnable interne, puis présente son analyse et ses conseils au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, qui possède un pouvoir décisionnel en ce qui a trait au financement accordé dans le cadre du FSI.

PRÉPARATION ET APPROBATIONS

Personne-ressource du SCSM : James Lewis, gestionnaire, 613-720-2717

Approbation du SCSM : Vicky Eatrises, SMA, 613-292-4016

Approbation du secteur : Mitch Davies, SMA principal, 343-291-2116